Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

odo

Exercice 2026

SERVICE GESTION COMPTABLE de BRIGNOLES
PARC DES AUGUSTINS
CS 60304
83177 BRIGNOLES

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : **10700 - COM TOURVES**

N° de la liste : 8585310415

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A BRIGNOLES, le 24 septembre 2026
VINCENT Marc

Responsable du SGC de Brignoles

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	195,03 €	
Total	**195,03 €**	

A Tourves , le 09/11/2026
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Maire

Jean-Michel CONSTANS

MAIRIE DE TOURVES 83170 (VAR)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

odo	PIECE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2025	T-991-3		ANDRE Priscilla	Surendettement et décision effacement de dette	87-CRECHE GARDERIE	6542	5,80			
2026	T-255-3		ANDRE Priscilla	Surendettement et décision effacement de dette	87-CRECHE GARDERIE	6542	7,25			
2026	T-255-1		ANDRE Priscilla	Surendettement et décision effacement de dette	87-CRECHE GARDERIE	6542	13,86			
2025	T-991-1		ANDRE Priscilla	Surendettement et décision effacement de dette	87-CRECHE GARDERIE	6542	27,72			
2025	T-991-2		ANDRE Priscilla	Surendettement et décision effacement de dette	83-CANTINE ENFANTS	6542	70,20			
2026	T-255-2		ANDRE Priscilla	Surendettement et décision effacement de dette	83-CANTINE ENFANTS	6542	70,20			
			Total pour ANDRE Priscilla				195,03			
			TOTAL DE LA LISTE				195,03			

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DU VAR

Motivation de la mesure imposée suite rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

N° de dossier : 000426005439
Gestionnaire : V. RENOUX
Equipe : 1

MOTIVATION

Dans sa séance du 20 mai 2026, la Commission de surendettement des particuliers du Var a constaté la situation de surendettement de :

Madame PRISCILLA ANDRE

demeurant :

APPT 0005 ESC 1

BAT 1

AV DE LA PAIX

HLM LES GUIGOURETTES

83170 TOURVES

et a prononcé la recevabilité de son dossier.

Agée de 37 ans, elle est assistante ménagère. Actuellement sa situation professionnelle est : Congé maladie longue durée. Elle est Célibataire.

Elle a 2 enfants à sa charge, âgés de 17 ans et de 7 ans.

Ses ressources sont composées de : Allocation logement, Autres ressources (bourse perçue), Indemnités journalières, Allocation de soutien familial et Prestations familiales.

Les ressources sont évaluées à 1762,00 EUR et les charges à 2119,00 EUR. Il a été déterminé un minimum légal à laisser à sa disposition de 1518,95 EUR, une capacité de remboursement de -357,00 EUR et un maximum légal de remboursement de 243,05 EUR. La Commission, après examen du dossier, a retenu une mensualité de remboursement de 0,00 EUR.

L'historique du dossier est le suivant :

- 01/04/2026 : Dépôt du dossier
- 20/05/2026 : Décision de la commission : recevabilité et orientation vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

L'instruction du dossier a fait apparaître que sa situation est irrémédiablement compromise en raison de sa situation professionnelle et/ou familiale, et de l'absence d'éléments factuels permettant d'envisager une évolution favorable de sa situation.

Son patrimoine n'est constitué que de biens meublants et/ou de biens non professionnels indispensables à l'activité professionnelle ou de biens dépourvus de valeur marchande ou dont les frais de vente seraient manifestement disproportionnés au regard de leur valeur vénale.

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Compte tenu de cette situation irrémédiablement compromise, de l'absence d'actif réalisable, et après avoir pris en compte les observations des parties, la commission a décidé dans sa séance du 29/07/2026, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. En l'absence de contestation dans un délai de 30 jours, l'effacement des dettes s'imposera aux parties à la date de cette décision.

Madame ANDRE devra continuer à régler à échéance les charges courantes.

La Commission l'invite à demander, dès que cela est possible, la mensualisation des charges et impositions courantes pour une meilleure gestion de son budget mensuel.

La commission procède à des mesures de publicité au BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) pour permettre aux créanciers qui n'ont pas été avisés de sa décision de former un recours auprès du secrétariat de la commission qui transmettra le dossier au tribunal compétent. Les titulaires de créances disposent d'un délai de deux mois à compter de cette publicité pour exercer leurs recours. À l'expiration de ce délai, les créances sont éteintes. Les créanciers concernés ne peuvent plus exiger de règlement.

Si la débitrice bénéficie d'un effacement des dettes de contributions et cotisations sociales (caisse de retraite de base et/ou complémentaire), le montant de la pension de retraite sera diminué proportionnellement aux versements non effectués.

Afin de percevoir l'intégralité de la pension de retraite, la débitrice a la possibilité, à tout moment, de régler les impayés de contributions et de cotisations sociales.

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

odo

Exercice 2026

SERVICE GESTION COMPTABLE de BRIGNOLES
PARC DES AUGUSTINS
CS 60304
83177 BRIGNOLES

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **10700 - COM TOURVES**

N° de la liste : 8116531115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A BRIGNOLES, le 28 octobre 2026
VINCENT Marc

Responsable du SGC de Brignoles

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	383,61 €	
6542	0,00 €	
Total	**383,61 €**	

A Tourves , le 09/11/2026

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Maire

Jean-Michel CONSTANS

MAIRIE DE TOURVES 83170 (VAR)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

ade	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Article	Sujet	Éléments nouveaux A compléter par OUI ou NON en cas de reprise
2023	T-904-1		BELLALOU Joshua	Poursuite sans effet	107-PROD EXCEPT AUTRES	6541	126,70			
			Total pour BELLALOU Joshua				126,70			
2025	T-342-1		GHAMMOURI Bassem	Poursuite sans effet	107-PROD EXCEPT AUTRES	6541	256,91			
			Total pour GHAMMOURI Bassem				256,91			
			TOTAL DE LA LISTE				383,61			

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

odo

Exercice 2026

SERVICE GESTION COMPTABLE de BRIGNOLES
PARC DES AUGUSTINS
CS 60304
83177 BRIGNOLES

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **10700 - COM TOURVES**

N° de la liste : 8381590015

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A BRIGNOLES, le 28 octobre 2026
VINCENT Marc

Responsable du SGC de Brignoles

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	66,24 €	
6542	0,00 €	
Total	**66,24 €**	

A Tourves , le 09/11/2026

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Maire

Jean-Michel CONSTANS

MAIRIE DE TOURVES 83170 (VAR)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

ode	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Actes	Reçu	Éléments nouveaux A considérer comme inexistant en cas de refus
1994	T-710600900027-1		BASTIA	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	3,66			
			Total pour BASTIA				3,66			
1999	T-710600000001-12		HERITIERS VVE DURAND	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	7,62			
			Total pour HERITIERS VVE DURAND				7,62			
1999	T-710600000001-23		MONTAGNE	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	10,98			
			Total pour MONTAGNE				10,98			
2025	T-501-1		SANTERAMO Nathalie	RAR inférieur seuil poursuite	53-CANTINE ENFANTS	6541	23,40			
			Total pour SANTERAMO Nathalie				23,40			
1994	T-710600900036-1		SIDES	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	3,66			
			Total pour SIDES				3,66			
1999	T-710600000001-17		VVE GUISOL MARIUS	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	9,30			
			Total pour VVE GUISOL MARIUS				9,30			
1995	T-710600000003-37		VVE VIVES AUGUSTE	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	7,62			
			Total pour VVE VIVES AUGUSTE				7,62			
			TOTAL DE LA LISTE				66,24			

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

odo

Exercice 2026

SERVICE GESTION COMPTABLE de BRIGNOLES
PARC DES AUGUSTINS
CS 60304
83177 BRIGNOLES

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **10700 - COM TOURVES**

N° de la liste : 7905010115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A BRIGNOLES, le 28 octobre 2026
VINCENT Marc

Responsable du SGC de Brignoles

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	131,07 €	
6542	0,00 €	
Total	**131,07 €**	

A Tourves , le 09/11/2026

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Maire

Jean-Michel CONSTANS

MAIRIE DE TOURVES 83170 (VAR)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

exo	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Actuel	Reçu	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de reste
1994	T-710600940007-1		BATIAL .	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	7,62			
1995	T-710600000003-7		BATIAL .	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	7,62			
1996	T-710600000001-7		BATIAL .	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	7,62			
1997	T-710600000001-7		BATIAL .	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	7,62			
1998	T-710600000001-7		BATIAL .	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	7,62			
1999	T-710600000001-7		BATIAL .	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	7,62			
			Total pour BATIAL .				45,72			
1994	T-710600900011-1		CHIROUGE Andre	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	4,57			
1994	T-710600940011-1		CHIROUGE Andre	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	7,62			
			Total pour CHIROUGE Andre				12,19			
1995	T-710600000003-11		CHIROUGE ANDRE .	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	7,62			
1996	T-710600000001-11		CHIROUGE ANDRE .	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	7,62			
1997	T-710600000001-11		CHIROUGE ANDRE .	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	7,62			
1998	T-710600000001-11		CHIROUGE ANDRE .	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	7,62			
1999	T-710600000001-11		CHIROUGE ANDRE .	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	7,62			
1994	T-710600910013-1		CHIROUGE ANDRE .	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	35,06			
			Total pour CHIROUGE ANDRE .				73,16			
			TOTAL DE LA LISTE				131,07			

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL085-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87230